

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

## DÉLIBÉRATION 2025-40

**Nombres de conseillers : 11**

**Présents : 7**

**Absents : 4**

Le 5 décembre deux mille vingt-cinq (05/12/ 2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

**Présents** : Ms DEL GRANDE Stéphane – JAMMES Patrick - ARTO Jean

Mmes - JEANTET LONG Sophie - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

**Absent(s) excusé(s)** Mmes FRANÇOIS Johanna – GUILHON Sylvie - M PASERO Fabien

**Absent(s)** : GUILHON Jérémie.

**Pouvoirs** : Fabien PASERO donne pouvoir à Jean ARTO - Mmes FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle – GUILHON Sylvie donne pouvoir à JEANTET LONG Sophie

**Convocation expédiée le : 27 novembre 2025**

**Secrétaire de séance** : SAIMMAIME Isabelle

### **OBJET : MANDATEMENT – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ANNÉE 2026 DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

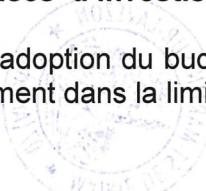
Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

#### **COMMUNE : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025**

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RàR 2024 inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits ouvert au titre des DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte
D 20	20 000.00 €			20 000.00 €
D 204		4 975.00 €		0.00 €
D 21	63 618.30 €		-770.54 €	62 847.76 €
D 23		850.64 €		0.00 €
<b>Total</b>				<b>82 847.76 €</b>

**Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 82 847.76 \* 25 % = 20 711.94 €**

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 20 711.94 € répartis comme suit :



Chapitre / Article	Libellé	Montant
D 21/2135	Installation générales, agencements, aménagements des constructions	2 500.00 €
D21/2152	Installations de voirie	18 211.00 €
Total		20 711.00 €

### ASSAINISSEMENT : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts)	RàR 2024 inscrits au BP 2025 (crédits reportés)	Crédits ouvert au titre des DM votées en 2025	Montant total à prendre en compte
D 21	31 970.73 €			31 970.73 €
Total				31 970.73 €

**Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 31 970.73 \* 25 % = 7 992.68 €**

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 la maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 7 992.68 € répartis comme suit :

Chapitre / Article	Libellé	Montant
D 21/2155	Outilage industriel	6 617.00 €
D21/21562	Service d'assainissement	625.00 €
D 21/2188	Autres	750.00 €
Total		7 992.00 €

**Il est précisé que les crédits votés seront repris aux budgets primitifs 2026 respectifs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :**

**- AUTORISE** Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans les conditions ci-dessus

**- TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, à Monsieur Pierre HANON, chef du Service de Gestion Comptable de Privas pour prise en considération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire  
Marie-Noëlle LAVILLE




Le secrétaire,  
Isabelle SAIMMAIME

